

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 1 - 2016

Affaires financières, analyse de gestion, système d'information, archives médicales

Le Directeur,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le contrat d'engagement à durée indéterminée à compter du 14 juin 2011 de Monsieur Pierre Boileau en qualité de Directeur Adjoint (ingénieur hospitalier principal),

Vu la convention de direction commune datée du 25 octobre 2013 entre les Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et de Gérardmer et les Etablissements de Santé de Fraize, Raon l'Etape et de Senones,

Vu l'arrêté du 14 février 2011 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Mathieu ROCHER Directeur des Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer ainsi que des établissements de santé de Fraize et de Senones,

Vu l'arrêté en date du 14 janvier 2014 du Centre National de Gestion des personnels de direction nommant Madame Sophie VOIRIN Directrice Adjointe chargée de la direction de proximité de deux sites aux Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer et aux Etablissements de Santé de Fraize, Raon l'Etape et Senones, à compter du 1^{er} janvier 2014

Vu le courrier adressé au Centre National de Gestion faisant part du changement d'affectation et nommant Madame Cathy CENEC Adjointe au Directeur au sein de la Communauté d'Etablissements de la Déodatie à compter du 1^{er} octobre 2015,

Vu le courrier adressé au Centre National de Gestion faisant part du changement d'affectation et nommant Madame Marielle PFEIFFER Directrice Adjointe Déléguée de Sites pour les établissements de Gérardmer et de Fraize à compter du 1^{er} novembre 2015.

Vu l'organigramme de l'équipe de direction à compter du 28 septembre 2015 :

DECIDE

Article I **Monsieur Pierre BOILEAU**, Directeur Adjoint, a délégation à l'effet de signer l'ordonnancement des dépenses et des recettes ainsi que les opérations courantes relatives à l'emprunt, les correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité des services financiers, pour les centres hospitaliers de Gérardmer et de Saint-Dié-des-Vosges, et des Etablissements de santé de Fraize et de Raon l'Etape.
Le seuil d'engagement des investissements est de 20.000 €.

Article II En cas d'empêchement ou d'absence de **Monsieur Pierre BOILEAU**, délégation est donnée :

Affaires financières :

A **Madame Carole GLEY**, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer l'ordonnancement des dépenses et des recettes, les correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité des services financiers, pour le Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges.

Madame Annie PIERRON, Adjoint des Cadres Hospitaliers, à l'effet de signer les correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité des services financiers, pour le Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges.

Service informatique :

A **Madame Marie GRANGE**, ingénieur, à l'effet de signer, à hauteur du seuil d'investissement ci-dessous, tous bons de commandes, documents, correspondances, contrats et bordereaux propres à l'activité de la direction du service informatique.
Cette délégation exclut les notes de service, les documents à portée générale, les conventions et marchés ainsi que les circulaires et notes extérieures au service informatique.
Seuil maximal de délégation ➤ Investissement 8.000 €.

Cellule analyse de gestion :

A **Monsieur Régis DEMENGE**, Attaché d'Administration Hospitalière Principal, à l'effet de signer tous documents courants, correspondances et bordereaux propres à l'activité de la cellule d'analyse de gestion, pour le Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges.

Archives médicales :

A **Monsieur Laurent FLORENTIN**, adjoint administratif, chargé des archives médicales, à l'effet de signer tout document ou bordereau urgent relevant de son activité, pour le Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges.

Article III **Centre Hospitalier de Gérardmer et Etablissement de santé de Fraize :**

En cas d'empêchement concomitant de **Madame Marielle PFEIFFER**, Directrice Adjointe et **Monsieur Ludovic VERNIER**, Attaché d'Administration Hospitalière Principal :

Monsieur Pierre BOILEAU, Directeur Adjoint, a délégation à l'effet de signer l'ordonnancement des dépenses et des recettes ainsi que les opérations courantes relatives à l'emprunt, les correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité des services financiers, pour le Centre Hospitalier de Gérardmer et l'Établissement de Santé de Fraize.

Article V **Établissements de santé de Raon l'Étape et de Senones :**

En cas d'empêchement concomitant de **Madame Sophie VOIRIN**, Directrice Adjointe et **Madame Sylvie DEWONCK**, Attachée d'Administration Hospitalière,

Monsieur Pierre BOILEAU, Directeur Adjoint, a délégation à l'effet de signer l'ordonnancement des dépenses et des recettes ainsi que les opérations courantes relatives à l'emprunt, les correspondances courantes et bordereaux propres à l'activité des services financiers, pour les Établissements de Santé de Raon l'Étape et de Senones.

Article VI Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles doivent être précédées de la mention « Pour le Directeur et par Délégation », suivies de la fonction des signataires.

Article VII Les titulaires de ces délégations ont la responsabilité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre des délégations ou des fonctions et sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article VIII Ces délégations sont assorties de l'obligation pour les titulaires :

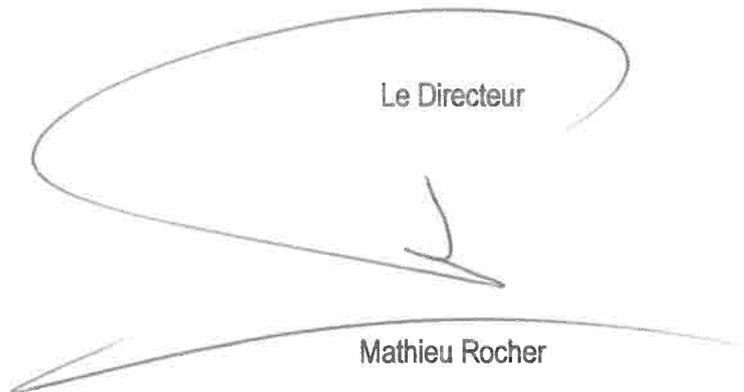
- de veiller à ce que toutes décisions ou correspondances emportant conséquences pour le fonctionnement des établissements, soient établies dans le respect de la politique et stratégie définies par le Directeur ;
- de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits inscrits par compte budgétaire,
- de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Article IX Les délégations de signature seront communiquées, conformément à la réglementation, aux présidents et membres des conseils de surveillance, aux comptables des établissements de Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer, Fraize, Raon l'Etape et Senones, à l'Agence Régionale de Santé (Délégation Territoriale 88) et publiées au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

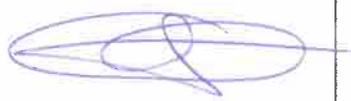
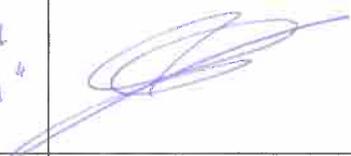
Article X Ces délégations annulent et remplacent les précédentes délégations de signature.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 29 mars 2016

Le Directeur



Mathieu Rocher

Prénom et nom	Fonction	Mention « Pour le Directeur et par Délégation »	Signature
Pierre Boileau	Directeur des Finances, du SI et de la Gestion des Patients	Pour le Directeur et par délégation	
Carole GLEY	Adjoint des cadres Hospitaliers Direction des affaires financières	Pour le Directeur et par délégation	
Annie Pierron	Adjoint des Cadres Hospitaliers	"Pour le Directeur et par délégation"	
Régis Demenge	Responsable Contrôle Gestion	"Pour le Directeur et par délégation"	
Laurent Florentin	Responsable du Service des Affaires Médicales	"Pour le Directeur et par délégation"	
Marie Grangé	Responsable Service des systèmes d' Information	"Pour le directeur et par délégation"	
Marielle Pfeiffer	Directeur Délégué du site	Pour le Directeur et par délégation	
Ludovic Vernier	Attaché d'Adm. Hosp Princ. Correspondant de site	"Pour le directeur et par délégation"	
Sophie Voirin	Directrice Adjointe Déléguée sur sites de Raon l'Étape et Senones	"Pour le directeur et par délégation"	
Sylvie Dewonck	Attaché Adm. Hosp Princ. Correspondante sites	"Pour le directeur et par délégation"	